

Rapport annuel
2005

Algérie

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région méditerranéenne**

**Rapport annuel
2005**

Algérie

Slimane BEDRANI,
CREAD-INA Alger

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Evolution de l'économie en 2003	1
2 Le contexte économique et commercial international : ses implications sur l'économie et le secteur agricole	5
3 Evolution des agrégats agricoles dans l'économie	7
4 Les productions agricoles	11
5 Les consommations alimentaires	13
6 Les échanges extérieurs et le taux d'autoapprovisionnement	17
7 L'évolution des politiques agricoles et alimentaires	23
7.1 Les politiques de structures	23
7.2 Les politiques de développement rural	24
7.3 Les politiques d'équipement public et de subvention aux investissements des agriculteurs	25
7.4 Les pêches et ressources halieutiques	26
8 Les ressources naturelles et l'environnement	31
8.1 Les forêts	31
8.2 Les sols et l'eau	32
Références	35

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1	Les grands agrégats de l'économie (valeur en 10 ⁹ DA et taux de croissance en volume et en prix)	2
Tableau 2	Evolution de la dette extérieure (millions US\$)	2
Tableau 3	Balance des paiements (milliards US\$)	3
Tableau 4	La création d'emploi dans l'agriculture et le rural grâce au PNDA	7
Tableau 5	Place de l'agriculture dans le PIB	7
Tableau 6	Répartition de la population occupée en 2003	8
Tableau 7	Evolution des importations et des exportations	9
Tableau 8	Evolution des productions agricoles (base 100 : moyenne des années 1985-1996)	12
Tableau 9	Les variations (en %) des dépenses de consommation par tête entre 1988 et 2000	13
Tableau 10	Evolution de l'indice des prix à la consommation	14
Tableau 11	Indice des prix à la consommation pour le Grand Alger. Groupe "alimentation-boissons non alcoolisées" (1989 = 100)	15
Tableau 12	Le commerce agricole avec les principales zones économiques du monde	18
Tableau 13	Provenance des importations de céréales	19
Tableau 14	Provenance des importations de lait, oeufs et miels en 2003	20
Tableau 15	Provenance des importations d'huiles et graisses en 2003	21
Tableau 16	Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire pour quelques produits	22
Tableau 17	L'activité de la DGF en 2003 et les incendies de forêt (en ha)	31

LISTE DES FIGURES

		Page
Figure 1	Ratio du service de la dette extérieure	3
Figure 2	Les dépenses effectives sur budgets d'équipements publics (millions de DA constants 1989)	25
Figure 3	Evolution des subventions aux agriculteurs et aux entreprises de services agricoles (millions DA constants 1989)	26
Figure 4	Evolution de la production (1000 tonnes) et de la flotte (unités)	27
Figure 5	Tendance de l'évolution des productions et de la flotte (nombre de bateaux)	27
Figure 6	Production et emploi	28

LISTE DES ENCADRÉS

	Page
Encadré 1 Le dessalement de l’eau de mer pour l’eau potable	33

1 *Evolution de l'économie en 2003*

L'année 2003 a été relativement faste pour l'Algérie qui a bénéficié à la fois d'une bonne année agricole et de niveaux élevés de prix du pétrole. Pour la neuvième année consécutive, le taux de croissance en volume du PIB a été positif : 6,8 % en 2003, en forte hausse par rapport à 2002 (4,1 %). Cela est dû principalement au niveau exceptionnellement élevé des prix du pétrole (28,9 US \$ en moyenne pour 2003). La société pétrolière nationale SH a réalisé ses meilleures recettes d'exportation en 2003 depuis l'indépendance : 24 milliards de dollars (dont 2,2 milliards en parts revenant aux associés) en croissance de 32 % par rapport à 2002.

Contrairement à 2002, l'agriculture a fortement progressé en 2003 avec 17 % de taux de croissance grâce à une très bonne pluviométrie mais aussi grâce aux actions du PNDA. Le secteur de l'énergie a enregistré un taux de 8,1 % (3,7 % en 2002). Les autres secteurs se sont moins bien comportés que l'année précédente : le taux du bâtiment et des travaux publics (BTP) est de 5,8 % (8,2 % en 2002), celui des services de 5,7 % (5,4 % en 2002), le secteur industriel (public et privé) de 1,2 % (2,9 % en 2002). La croissance demeure donc fortement tributaire des fluctuations des prix des hydrocarbures et des caprices de la pluviométrie, ce qui n'est guère encourageant pour l'avenir en matière de développement rapide et durable.

En termes de volume, le taux de croissance des dépenses de consommation finale a été plus fort que celui des deux années précédentes : 4,1 % en 2003 contre 3 % en 2002 et 2,7 % en 2001. Le rythme d'évolution de ce taux a été plus important pour les dépenses des administrations publiques (2,9 % en 2002 à 4,2 % en 2003) que pour celles des ménages (3,1 % en 2002 à 4,1 % en 2003). Le taux de croissance de l'accumulation brute de fonds fixes (ABFF), chute, malheureusement, de 7,6 % en 2002 à 5,7 % en 2003, après la remontée impressionnante entre 2001 et 2002 où il était passé de 2,5 à 7,1 %. Le différentiel des taux de croissance de la consommation finale des ménages et de l'ABFF – fâcheux du point de vue du développement économique - ne devrait sans doute pas perdurer en 2004 du fait de l'adoption au cours de cette année d'un nouveau programme de relance économique.

Après avoir connu un niveau négatif en 2000 (-0,6 %) puis avoir remonté à un taux de 3,5 % en 2001, puis avoir baissé de nouveau à 2,2 % en 2002, l'inflation, d'après l'Office national des statistiques, est montée à 2,6 % en 2003, sans doute favorisée par une dépréciation de 13 % du dinar par rapport à l'euro (3 % par rapport au dollar US).

La dette extérieure représente 35 % du PIB en 2003, en baisse relativement par rapport à 2002 (41 %) du fait de la croissance plus forte du PIB en 2003, bien que son taux de croissance ait été plus fort en 2003 (3,1 %) qu'en 2002 (0,3 %). Il s'agit du taux le plus bas depuis onze ans (tableau 2). Quant au ratio du service de la

dette, il se situe en 2003 à son plus bas niveau depuis dix ans avec à peine 18,2 % des exportations (tableau 3).

Tableau 1 - Les grands agrégats de l'économie (valeur en 10⁹ DA et taux de croissance en volume et en prix)

	2002			2003		
	Valeur	Croissance		Valeur	Croissance	
		Volume	Prix		Volume	Prix
Le Produit intérieur brut (GDP)						
optique dépenses	4454,1	4,0	0,9	5124,0	6,8	7,7
Importations B&S	1142,6	17,8	4,2	1258,6	3,2	6,8
Marchandises	973,7	18,0	4,2	1072,4	3,2	6,8
Services	168,9	16,5	4,2	186,2	3,2	6,8
Exportations	1587,7	4,7	-2,2	1988,7	7,9	16,1
Hydrocarbures	1444,7	3,8	-2,9	1832,7	8,6	16,9
Autres	51,2	16,9	4,2	54,0	-1,7	7,3
Services	91,8	15,1	5,1	102,0	3,6	7,3
Dépense intérieure brute	4009,0	7,3	3,2	4393,9	5,3	4,1
Consommation finale	2653,8	3,0	4,2	2867,0	4,1	3,7
Ménages	1970,6	3,1	3,5	2108,8	4,1	2,8
Administrations publiques	683,2	2,9	6,3	758,2	4,2	6,5
Accumulation	1355,2			1526,9		
ABFF	1102,2	7,6	6,1	1218,7	5,7	4,6
Variation de stocks	253,0			308,2		
Valeur ajoutée des secteurs	3644,6	3,9	0,6	4234,0	7,3	8,3
Agriculture	415,5	-1,3	2,2	496,3	17,0	2,1
Hydrocarbures	1461,4	3,7	-2,4	1849,0	8,4	16,7
Industrie	327,4	2,9	1,4	339,4	1,8	1,8
BTP	407,4	8,2	5,0	446,1	5,5	3,7
Services	1032,9	5,3	2,5	1103,2	4,3	2,5
Droits de douanes et TVA	290,3	6,9	-4,5	317,0	4,4	4,6
Le PIB	3934,9	4,2	0,2	4551,0	7,1	8,0
Services des administrations publiques	519,6	3,0	6,7	573,0	4,5	5,5
Le PIB	4454,5	4,0	0,9	5124,0	6,8	7,7
Le PIB hors hydrocarbures	2993,1	4,2	2,6	3275,0	6,0	3,2
Le PIB hors hydrocarbures et hors agriculture	2577,6	5,2	2,7	2778,7	4,2	3,4
Le PIB hors agriculture	4039,0	4,6	0,8	4627,7	5,7	8,4

Source : ONS – Comptabilité nationale.

Tableau 2 - Evolution de la dette extérieure (millions US \$)

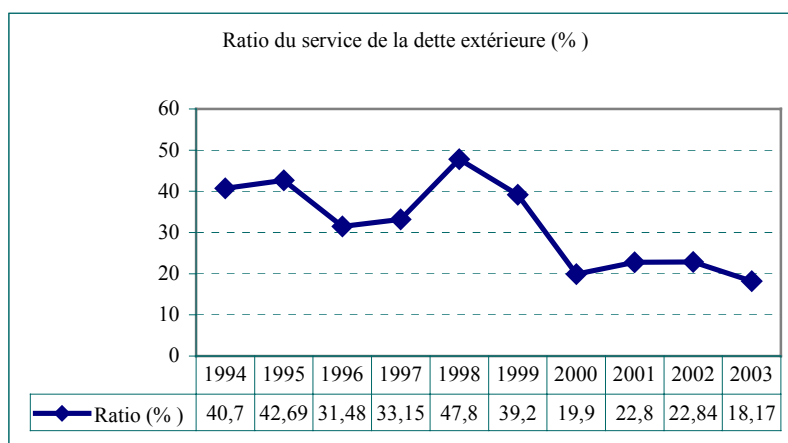
	2000	2001	2002	2003
Dette MLT	25 088	22 311	22 540	23 203
Dette CT	173	260	102	150
Total	25 261	22 571	22 642	23 353
Variation %	-10,8	-10,6	0,3	3,1

Source : Ministère des Finances.

Tableau 3 - Balance des paiements (milliards US \$)

	2000	2001	2002	2003
Exportation de biens et snf	22.56	20.00	20.01	26.03
• Hydrocarbures	21.06	18.53	18.11	23.99
• Autres marchandises	0.59	0.57	0.63	0.47
• Services	0.91	0.91	1.30	1.57
Importation de biens et snf	11.71	12.22	14.49	16.24
• Biens	9.35	9.78	12.01	13.32
• Services	2.36	2.44	2.48	2.92
Solde compte courant	8.93	6.76	4.36	8.90
Solde compte capital	-1.37	-0.87	-0.71	-1.31
Réserves brutes	11.91	17.96	23.1	32.94
Ratio du service de la dette ext. %)	19.9	22.8	22.84	18.17

Source : Ministère des Finances.

Figure 1 - Ratio du service de la dette extérieure

L'excédent de la balance commerciale (11,6 milliards de dollars US) a connu une variation positive de 4,8 milliards de dollars par rapport à 2002. Les importations se sont pourtant accrues de 8,3 % et les exportations de 8 % en volume (22,5 % en prix). Alors que les importations de biens alimentaires ont légèrement baissé (passant de 2,7 à 2,6 milliards de dollars), celles de biens intermédiaires (ciment, bois, rond à béton...) ont augmenté de 16,7 % et celles de biens d'équipement de 5,5 %.

Les réserves de change se sont montées à 32,9 milliards de dollars US à fin décembre 2003 (contre 23,1 en décembre 2002). De ce fait, le ratio des réserves de change rapporté aux importations de biens et de services est passé de 19,1 mois à

25 mois entre 2002 et 2003. Cette aisance financière a sans doute motivé la décision du gouvernement à adopter un deuxième plan de relance économique 2004-2008 qui va, comme le premier plan 2001-2004, tenter d'accroître l'activité économique par l'injection d'argent public dans les travaux publics et dans l'aide au développement des entreprises.

L'équilibre du budget de l'Etat est maintenu malgré la modicité des recettes hors hydrocarbures, modicité qui s'explique beaucoup par l'importance du marché informel qui représenterait – d'après le directeur de la régulation et de l'organisation au Ministère du commerce – 40 % de l'activité économique. Par ailleurs, 10 à 15 % des intervenants sur le marché intérieur exerceraient de façon illégale et seulement 4,2 % des 850 000 commerçants inscrits au registre du commerce paieraient leurs cotisations aux assurances sociales (Medjahed, 2004).

Sur le plan social, le taux de chômage aurait été de 23,7 % en septembre 2003, touchant plus de deux millions de personnes. D'après l'Office national des statistiques, il serait en diminution de 4 points par rapport à septembre 2001 (ONS, Données statistiques n° 386). Ce taux serait le même pour les milieux rural (23,4 %) et urbain (23,9 %). Cela est sans doute l'un des effets du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR) et de la stimulation qu'il a donnée aux investissements dans l'agriculture et le rural.

Le chômage est principalement un chômage d'insertion : presque la moitié des demandeurs d'emploi a moins de 25 ans (48 %), 73 % ont moins de 30 ans et seulement 9,3 % sont âgés de 40 ans ou plus. De ce point de vue, on constate aussi le même phénomène dans les milieux rural et urbain, à peu de choses près. En milieu rural, 52 % des chômeurs ont moins de 25 ans et 73 % ont moins de 30 ans, les chômeurs de plus de 40 ans représentant de 10 % du total des chômeurs.

2 Le contexte économique et commercial international : ses implications sur l'économie et le secteur agricole

Si l'année 2002 a été fortement marquée par les conséquences du 11 septembre 2001, l'année 2003 a été fortement marquée par la guerre en Iraq. L'épidémie du SRAS a aussi eu un effet non négligeable sur les échanges mondiaux. Malgré ces événements et les incertitudes qu'ils ont provoquées, au cours de leur réunion de mai 2004, les ministres des finances des pays du G8 déclarent que « la reprise avance rapidement, avec une croissance mondiale de 4 - 4,25 % en 2003 et 2004, le meilleur taux de croissance de l'économie mondiale au cours des quinze dernières années ». En fait, l'économie mondiale a connu en 2003 un taux de croissance d'environ 2,9 %, le même qu'en 2002.

A quelque chose malheur est bon : l'Algérie a bénéficié de la hausse des prix des hydrocarbures provoquée par la guerre. Les cours du pétrole (panier OPEP) ont fortement augmenté, passant de 25,03 US \$ en moyenne pour 2002 à 28,48 US \$ en 2003, soit une hausse de 13,8 %. Cela a permis à l'Algérie d'engranger des recettes d'un niveau jamais égalé (Sahar, 2004).

En matière d'investissements directs étrangers, 2003 a été bien meilleur que les années précédentes, l'Algérie se plaçant de ce point de vue à la deuxième place après l'Afrique du Sud et, pour la première fois, avant l'Egypte. Alors qu'en 2001 et 2002, seulement 1,2 milliards de dollars avaient été investis par les étrangers, en 2003, les IDE se montent à 2,3 milliards de dollars d'après le Conseil national de l'investissement (Slimani, 2004). Pour une fois, les IDE n'ont pas touché majoritairement les hydrocarbures puisqu'ils concernent l'industrie du ciment (réalisation d'une cimenterie à Relizane par le suisse OLCIM pour 180 millions de dollars, extension de la cimenterie déjà existante de l'égyptien ORASCOM d'un montant de 200 millions de dollars), l'industrie du dessalement de l'eau de mer (réalisation à Arzew par la société mixte Kahrama – formée de l'algérienne Algerian Energy Company et l'américaine Black an Veatch Africa Limited - pour un montant de 450 millions de dollars) et l'industrie des télécommunications (achat de la troisième licence de téléphonie mobile pour un montant de 1,1 milliards de dollars par la société koweïtienne El Watania).

Cependant, l'Algérie reste mal notée par les agences spécialisées. Pour 2004, l'Algérie – dans un échantillon qui rassemble les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient - s'est vue attribuer, pour la cinquième année consécutive, la note B qui équivaut à la cinquième place sur une échelle qui en compte sept (A1, A2, A3, A4, B, C, D), derrière le Maroc et la Tunisie mais devant la Libye et le Yémen. Cette note signifie que le pays est exposé à une certaine « vulnérabilité » « susceptible d'affecter des comportements de paiement souvent médiocres ». Cette note est expliquée par la vulnérabilité aux chocs externes (volatilité du marché pétrolier),

l'inefficacité des entreprises publiques, la faiblesse du secteur bancaire, la précarité de la situation sécuritaire (Farah, 2004).

La balance des paiements a enregistré un solde positif du compte courant de 8,9 milliards de dollars en 2003 (contre 4,36 milliards US \$ en 2002), cela étant principalement dû à la hausse des prix des exportations de gaz et de pétrole. En revanche, le solde négatif du compte de capital s'es creusé, passant de -0,71 à -1,31 milliards de dollars US (tableau 3). Les réserves brutes de change se sont très nettement améliorées passant de 23,1 à 32,9 milliards de dollars. Cela explique sans doute l'amélioration de la côte de l'Algérie en matière de risque qui a été portée par l'OCDE du niveau 5 au niveau 4 (Mokhtaria, 2004).

En 2002, le dinar se dépréciait par rapport au dollar US de 3,2 %. En 2003, il s'apprécie de 2,9 %, du fait de la faiblesse du dollar par rapport à l'euro et de l'importance grandissante de la monnaie européenne dans le panier de devises servant à définir la valeur du dinar.

3 Evolution des agrégats agricoles dans l'économie

En 2003, la part de l'agriculture dans le PIB s'est légèrement accrue (9,7 % contre 9,3 % en 2002), retrouvant son niveau de 2001. Elle garde la troisième place parmi les différents secteurs de l'économie, après le secteur des hydrocarbures (32,8 % du PIB) et celui des services (21,5 % du PIB) (tableau 4).

Tableau 4 - La création d'emploi dans l'agriculture et le rural grâce au PNDA

	2000	2001	2002	2003	Total
Emplois	142 289	170 398	163 499	179 291	655 477
Croissance		19,8	-4,0	9,7	

La contribution du secteur agricole à l'emploi global continue d'être importante (entre 21 et 22 % de la population occupée) (tableau 5), compte tenu des faibles performances des secteurs industriels et du BTP en 2003. La création d'emplois par le secteur se serait accrue de 9,7 % en 2003 par rapport à 2002 (tableau 6). Même si ces chiffres sont probablement très surestimés (du fait que le Ministère comptabilise les prévisions de création d'emplois faites par les promoteurs sans tenir compte de la tendance de ces derniers à gonfler les emplois pour voir leurs projets plus facilement acceptés), l'agriculture reste un employeur incontournable, particulièrement en milieu rural.

Tableau 5 - Place de l'agriculture dans le PIB

	2000	2001	2002	2003
Agriculture	8,4	9,7	9,3	9,7
Hydrocarbures	39,4	34,0	32,8	36,1
Industrie	7,2	7,4	7,3	6,6
Bâtiment et travaux publics	8,2	8,5	9,2	8,7
Services	20,3	22,6	23,2	21,5
DD & TVA	6,1	6,7	6,5	6,2
La production intérieure brute	89,6	88,9	88,3	88,8
Services des administ. publiques	10,4	11,1	11,7	11,2
Le PIB	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 6 - Répartition de la population occupée en 2003

	Population occupée			
	Urbain	Rural	Ensemble	En %
Agriculture	307 150	1 105 191	1 412 340	21.13
Industrie	593 615	210 538	804 152	12.03
BTP	410 139	389 775	799 914	11.97
Commerce & services	2 575 385	1 092 265	3 667 650	54.87
Total	3 886 288	2 797 768	6 684 056	100

Source : ONS.

En matière de commerce extérieur, la part des importations agroalimentaires dans les importations totales est encore en baisse en 2003 (26,3 %) par rapport à 2002 (28,9 %) et par rapport à la moyenne des années 1994-2003 (31,5 %), bien qu'en valeur absolue les importations se soient accrues (passant de 3,45 à 3,56 milliards de dollars US entre 2002 et 2003). La part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales a fléchi en termes relatifs, passant de 0,7 à 0,6 %. Elle s'est accrue en termes absolus, passant d'environ 127 millions à 135 millions de dollars US. Il semble, que lentement mais sûrement, les exportations de produits agricoles progressent positivement puisqu'elles représentent maintenant 0,8 % des exportations totales et qu'elles ont progressé en 2003 de + 19 % par rapport à la moyenne 1994-2003 (tableau 7).

Des exportateurs privés commencent timidement à investir les marchés extérieurs. C'est ainsi qu'un exportateur de la wilaya de Jijel (centre-est du pays) – après avoir investi dans une chaîne de tri et d'emballage grâce au soutien partiel du FNRDA - a réalisé la première exportation de légumes vers le marché français au mois de juin 2004 (4 tonnes de poivrons et de piments à partir de Jijel, puis une deuxième expédition à partir de l'aéroport d'Alger de 10 tonnes de poivrons et haricots verts.

Tableau 7 - Evolutions des importations et des exportations

Désignation	Moyenne 1994- 2003	2002	2003	Var.2003/ Moy.1994- 2003	Variation 2003/2002	Structure 2003
Importations totales de l'Algérie	10 131	968,55	13533	33,6	11,6	
Dont Produits agricoles (1 + 2)	3 192	3 455	3 561	11,5	3,0	100
1. Produits alimentaires	2 462	2 506	2 601	5,6	3,6	73,0
Céréales de consommation	740	973	898	21,3	-8,4	25,2
Laits et produits laitiers	471	488	514	9,2	5,2	14,4
Huiles et graisses	294	276	342	16,6	19,3	9,6
Sucres et sucreries	263	268	230	-12,4	-16,4	6,5
Produits de la minoterie	168	13	12	-92,7	-7,6	0,3
Café, thé, épices	161	83	111	-30,6	25,9	3,1
Légumes frais et secs	92	87	94	3,1	7,3	2,7
Autres produits alimentaires	274	317	398	45,2	20,2	11,2
2. Produits non alimentaires	731	948	960	31,4	1,2	27,0
Céréales de semence et aliments du bétail	228	306	225	-1,6	-36,0	6,3
Bois	185	231	304	64,3	24,0	8,5
Résidus et alim du bétail	85	111	118	39,2	5,3	3,3
Légumes secs de semence	40	73	54	35,1	-35,4	1,5
Animaux vivants	20	9	29	41,8	69,5	0,8
Autres produits non alim	172	218	230	33,7	5,4	6,5
Dont Produits agricoles (1 + 2)	113,17	126,92	134,73	19,1	5,8	100
1. Produits alimentaires	52,98	43,64	51,50	-2,8	15,3	38,2
Fruits frais et secs	27,04	16,53	16,55	-38,8	0,1	12,3
Vins et boissons	7,19	6,14	6,02	-16,4	-2,1	4,5
Conserves légumes et fruits	4,34	0,59	0,40	-90,8	-49,0	0,3
Produits de la pêche	3,92	5,71	6,58	67,7	13,2	4,9
Laits et produits laitiers	1,07	0,41	5,39	403,4	92,4	4,0
Préparations diverses	0,23	0,05	0,67	188,3	92,7	0,5
Autres produits alimentaires	9,18	14,21	15,90	73,1	10,6	11,8
2. Produits non alimentaires	60,19	83,29	83,23	38,3	-0,1	61,8
Peaux et cuirs	14,33	23,10	19,65	37,1	-17,6	14,6
Liège	9,00	6,67	9,75	8,4	31,7	7,2
Engrais chimiques			42,13			31,3
Engrais naturels			10,9			8,1

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural (DSASI), 2003.

4 Les productions agricoles

La production agricole a été très bonne en 2002-2003 en comparaison avec l'année précédente, comme toujours grâce à une pluviométrie suffisante et bien répartie au cours de la campagne agricole. L'indice global de la production (base 100 : moyenne des années 1986-1995) est, en effet, passé de 123 à 159 (+30 %) (tableau 8).

La croissance a été tirée vers le haut surtout par la production végétale (+27 % entre 2002 et 2003) et, dans cette catégorie, surtout par la production céréalière (+110 %), en particulier l'orge (+194 %). La production animale a connu, quant à elle, une croissance de +13 % grâce à une croissance de +19 % des élevages de ruminants.

La production de maraîchage, après avoir quasiment stagné de 2000 à 2001, s'est accrue de plus de 14 % entre 2001 et 2002 et de 28 % en 2003 par rapport à 2002 (tableau 8). Le développement de la néo-agriculture steppique - grâce à d'importants investissements dans l'irrigation - est un des facteurs explicatifs de cette hausse de la production maraîchère.

Les cultures industrielles restent peu représentées dans l'agriculture algérienne. La principale est la culture de la tomate industrielle dont la production a enregistré une croissance de seulement 4 % en 2003 après les baisses de -10 % et de -4 % enregistrées respectivement en 2001 et 2002. Quant à la production de tabac, elle aurait baissé de -4 % en 2003.

Pour ce qui est de l'arboriculture fruitière, les espèces qui ont été les plus performantes en matière de production sont par ordre d'importance le vignoble (+19 %), les palmiers dattiers (+18 %), les fruitiers à noyaux-pépins (+12 %) et les agrumes (+8 %). L'année n'a pas été favorable aux oliviers dont la production a baissé de -13 %.

Du fait de la bonne pluviométrie qui a favorisé la production de fourrages naturels, les éleveurs ont reconstitué partiellement leur cheptel durement éprouvé par les sécheresses successives. Le croît du troupeau a été important surtout pour les caprins (+43 %), mais aussi pour les ovins (+27 %), les bovins s'accroissant de 11 %. La préférence pour la reconstitution des troupeaux a entraîné - du fait de la baisse des abattages - une très forte hausse des prix de la viande fraîche (cf. ci-dessous, les indices des prix à la consommation).

Les autres productions animales n'ont connu que des taux de croissance modestes. Les viandes blanches voient leur taux de croissance baisser de 12 % en 2002 à 4 % en 2003. La production d'œufs, après avoir connu une croissance remarquable entre 2001 et 2002 (+26 %), n'enregistre qu'un taux de 3 % en 2003. Quant à la production de lait, après sa baisse de -6 % en 2002 par rapport à 2001, elle

augmente de 4 % en 2003. Enfin, les quantités de miel produites, en forte hausse en 2002 par rapport à 2001 (+22 %), elles ne croissent que de 5 % en 2003.

**Tableau 8 - Evolution des productions agricoles
(base 100 : moyenne des années 1985-1996)**

	Structure	Productions				Indice			Croissance
		86-95	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2003/ 2002
Blé dur	8,12	8 530	12 389	9 510	18 023	145	111	211	90
Blé tendre	2,99	3 327	8 003	5 508	11 626	241	166	349	111
Orge	4,14	8 351	5 746	4 161	12 220	69	50	146	194
Avoine	0,34	604	437	335	775	72	55	128	131
CEREALES	15,59	20 812	26 575	19 514	42 644	142	104	219	110
Fourrages	2,89	9 254	8 080	6 335	12 846	87	68	139	103
Légumes secs	0,82	507	384	435	577	76	86	114	33
Tomate industrielle	0,81	2 867	4 560	4 136	4 302	159	144	150	4
Tabac	0,38	42	78	59	57	186	140	135	-4
Maraîchage	11,7	27 090	33 621	38 374	49 089	124	142	181	28
Viticulture	1,75	1 751	1 960	2 344	2 780	112	134	159	19
Agrumes	2,23	3 112	4 700	5 195	5 599	151	167	180	8
Fruits noyaux-Pépins	4,89	3 012	4 684	5 638	6 339	156	187	210	12
Olives	0,99	1 643	2 003	1 919	1 676	122	117	102	-13
Dattes	5,48	2 359	4 373	4 184	4 922	185	177	209	18
Production végétale	47,53					139	133	193	45
Bovins (croît 1000 t)	12,86	487	592	596	664	122	122	136	11
Ovins (croît 1000 t)	14,91	7 970	6 536	7 559	9 579	82	95	120	27
Caprins (croît 1000 t)	2,44	1 627	1 191	1 484	2 119	73	91	130	43
Viande Blanche (1000q)	5,03	2 127	2 010	1 506	1 568	95	71	74	4
Elevages	35,24					98	101	120	19
Lait 10 ⁶ litres	10,85	1 027	1 637	1 544	1 610	159	150	157	4
Oeufs 10 ⁶ unit.	5,54	2 503	2 160	3 220	3 302	86	129	132	3
Miel	0,18	15	16	20	21	107	133	140	5
Laine	0,66	195	182	197	200	93	101	103	2
Produits de l'élevage	17,23					133	141	147	4
Production animale	52,47					109	114	129	13
Total production	100					123	123	159	29

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural – DSASI.

5 Les consommations alimentaires

De nouvelles données ont été fournies en 2003 par l'Office national des statistiques à propos de l'enquête « budget de consommation des ménages 2000 » (tableau 9). Globalement, elles montrent – pour les dépenses totales des ménages – d'une part que les inégalités ont diminué (l'indice de Gini passe de 0,4036 à 0,3690 entre 1988 et 2000) d'autre part, que l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain ne s'est pas accentué de façon sensible puisque la dépense annuelle par tête a été multipliée entre 1988 et 2000 par des chiffres assez voisins (respectivement par 5,6 et 5,3 pour le milieu urbain et le milieu rural). Les inégalités dans le milieu rural ont diminué plus rapidement (passage de l'indice de Gini de 0,4067 à 0,3409) que dans le milieu urbain (passage de 0,4067 à 0,3774). Tout cela signifierait que les politiques suivies durant la décennie n'ont pas fondamentalement desservi le milieu rural et qu'elles ont donc été assez équilibrées entre les deux milieux. Cela atteste d'un type de développement qui tranche avec ce qui est observé dans beaucoup de pays en développement où les politiques d'ajustement structurel (qu'a connues l'Algérie durant la décennie 1990-2000) creusent les écarts entre milieu rural et urbain.

Tableau 9 - Les variations (en %) des dépenses de consommation par tête entre 1988 et 2000

	Dépenses totales	Dépenses alimentaires
Tous les déciles		
Urbain	-8	-22
Rural	-17	-27
Décile 1		
Urbain	21	-6
Rural	6	-15
Décile 10		
Urbain	-15	-7
Rural	-23	-39

En matière de consommation alimentaire, on constate le même faible écart en termes de progression entre milieu urbain et rural. La dépense alimentaire par tête a été multipliée par 4,78 pour le premier et 4,44 pour le deuxième entre 1988 et 2000. Assez curieusement, les dépenses alimentaires représentent en moyenne 43,7 % des dépenses totales dans le milieu rural et 45,1 % dans le milieu urbain. Le milieu rural serait-il plus « riche » que le milieu urbain ? Apparemment, ce serait le cas puisqu'on peut noter une autre curiosité dans le même sens : le décile 10 (le plus riche) consacre 26,6 % de ses dépenses à l'alimentation en milieu rural et 40,6 % en milieu urbain.

En termes constants (obtenus en déflatant par l'indice général des prix), il apparaît que les dépenses totales par tête des ménages ont plus diminué en milieu rural (-17 %) qu'en milieu urbain (-8 %) entre 1988 et 2000. Il y a donc un appauvrissement relatif plus grand en milieu rural qu'en milieu urbain. Les dépenses alimentaires par tête ont plus fortement diminué que les dépenses totales autant en milieu rural (-27 %) qu'en milieu urbain (-22 %). Ainsi, même si on consomme moins par tête au total en 2000 qu'en 1988, le modèle de consommation change dans sa structure aux dépens des dépenses alimentaires.

Quand on analyse par décile, il apparaît que le décile 1 (le plus pauvre) a accru sa dépense totale par tête beaucoup plus fortement en milieu urbain (+21 %) qu'en milieu rural (+6 %). Le décile 10 (le plus riche) a vu, au contraire, sa consommation totale par tête chuter fortement (-15 % en milieu urbain et -23 % en milieu rural), la consommation alimentaire baissant moins en milieu urbain (-7 %) qu'en milieu rural (-39 %). Il semble donc que les consommations non alimentaires en milieu rural ont connu un rattrapage par rapport au milieu urbain, particulièrement pour le décile le plus riche.

Tableau 10 - Evolution de l'indice des prix à la consommation

	Indice décembre 2003	Variation déc. 03/ nov. 03	Variation déc. 03/ déc. 02	Variation 12 mois 03/ 12 mois 02
ENSEMBLE	641,0	-0,1	6,4	3,5
Alimentation – boissons non alcoolisées	677,1	-0,4	8,4	4,5
Habillement – chaussures	596,5	0,4	1,9	1,8
Logement – charges	679,2	0,0	3,3	2,8
Meubles et articles d'Ameublement	422,5	0,3	0,8	0,3
Santé - hygiène corporelle	728,2	0,0	1,9	1,6
Transports et communication	523,7	0,5	13,6	7,0
Education - culture – loisirs	473,0	-0,1	0,1	-0,5
Divers (NDA)	770,2	0,0	0,8	0,5

Source : ONS.

On se souvient qu'en 2002 l'évolution de l'indice général des prix à la consommation des produits alimentaires se situait nettement en dessous de l'indice général des prix avec une variation de 1,8 % (contre 2,2 % pour l'IGP). C'est l'inverse qui se produit en 2003 : l'indice général croît de 3,5 % et celui des produits alimentaires de 4,5 %. Le taux de croissance des produits alimentaires est le plus fort après celui du groupe « transports et communications » (+7 %).

Quand on considère l'ensemble des produits alimentaires, il apparaît que les groupes de produits qui ont connu les plus fortes augmentations de prix sont les produits locaux, les produits importés connaissant généralement des baisses. Ainsi, le groupe « sucre et produits sucrés » connaît une variation de prix de -3,30 %, le groupe « café, thé, infusions » de -2,20 %. Les autres groupes de produits majoritairement importés connaissent des prix stables ou à variation positive faible (tableau 11).

**Tableau 11 - Indice des prix à la consommation pour le Grand Alger.
Groupe « alimentation-boissons non alcoolisées » (1989 = 100)**

	Poids	Indice déc.2003	Variation déc. 03/ nov. 03	Variation déc. 03/ déc. 02	Variation 12 mois 03/ 12 mois 02
Ensemble	1000,00	598,04	-0,50	4,00	2,60
Alimentation- boissons non alcoolisées	440,10	659,19	-1,20	5,20	3,90
Pain et céréales	124,70	891,22	0,00	-0,10	-0,20
Viandes et abats de mouton	167,60	579,21	0,20	23,50	11,30
Viandes et abats de bœuf	53,30	514,74	-0,20	13,70	7,40
Volaille - lapin - œuf	101,40	642,85	-11,30	17,50	18,70
Poissons frais	18,30	560,75	-1,90	14,60	18,10
Viandes et poissons en conserves	0,50	400,00	0,00	-1,50	-0,20
Légumes	201,30	511,62	0,70	-1,80	7,50
Fruits	95,30	482,69	4,60	4,50	9,60
Pomme de terre	64,50	398,64	-4,90	-1,10	-25,00
Lait- fromage- dérivés	54,30	1305,21	0,00	0,10	-0,40
Huiles et graisses	39,60	1288,49	-0,20	4,90	3,20
Sucre et produits sucrés	16,70	980,99	-0,50	-5,10	-3,30
Café - thé - infusion	38,10	300,45	0,70	-0,30	-2,00
Boissons non alcoolisées	11,60	975,42	-11,00	-10,90	-1,10
Autres produits alimentaires	12,80	949,05	0,00	0,40	-1,00

Ce sont les protéines animales qui ont connu les plus fortes hausses de prix. Les groupes « volailles-œufs » et le groupe « poissons frais » enregistrent des hausses à peu près identiques : respectivement +18,7 % et 18,1 %. Le groupe « viande et abats de mouton » suit avec une variation des prix de +11,3 % et le groupe « viande de bovins » avec +7,4 %. Les viandes rouges ont continué de connaître une forte hausse au début de l'année 2004, cela s'expliquant par la rétention du bétail par les éleveurs extensifs qui profitent des herbages naturels (favorisés par une bonne pluviométrie) pour engraisser leurs animaux et reconstituer les troupeaux. L'autre explication de la hausse serait l'exportation frauduleuse des animaux vers la Tunisie et le Maroc, les trafiquants intéressant les éleveurs par le paiement en euros (Aouzellig, 2004).

6 Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement

Les importations de produits agricoles ont peu augmenté en valeur en 2003 par rapport à 2002 : seulement +3 %. On remarquera que la croissance des importations reste soutenue par rapport à la moyenne de la période 1994-2003 (+11,5 %). Les importations de produits alimentaires proprement dits n'ont augmenté que de 3,6 % en 2003 par rapport à 2002 (+5,6 % par rapport à la moyenne 1994-2003) (cf. tableau 7).

La structure des importations agricoles reste dominée par les produits alimentaires (73 %). Dans les importations alimentaires, les céréales pour la consommation humaine restent prépondérantes (25,2 % des importations agricoles). Le groupe « Lait et produits laitiers » occupe la deuxième place dans les produits alimentaires (14,4 %) suivi par le groupe « autres produits alimentaires » (11,2 %) et le groupe « huiles et graisses » (9,6 %).

Les produits agricoles non alimentaires - qui constituent 27 % des importations agricoles - sont constitués par ordre d'importance du bois et de ses dérivés (8,5 % des importations agricoles) dont la valeur a augmenté fortement en 2003 par rapport à 2002 (+24 %) et des céréales de semence et pour la consommation animale (6,3 %) dont la valeur a fortement diminué en 2003 par rapport à 2003 (-36 %).

Les importations de produits alimentaires qui ont le plus augmenté en valeur sont (tableau 7) :

- le groupe « café-thé-épices » (+25,9 %) ;
- le groupe « autres produits alimentaires » (+20,2 %) ;
- le groupe « huiles et graisses » (+19,3 %) qui a été entraîné par la forte hausse des prix (+36,9 %) et des quantités (+271 %) d'huile de soja importées ;
- le groupe « légumes frais et secs » (+7,3 %) ;
- le groupe « lait et produits laitiers » (+5,2 %) qui a vu une croissance de 16,6 % du prix de la tonne de poudre de lait entre 2002 et 2003.

On enregistre des diminutions dans la valeur des importations :

- de sucre et sucreries (-16,4 %), du fait d'une baisse de -8 % du prix unitaire et de -7,5 % des quantités importées ;
- de céréales pour la consommation humaine (-8,4 %), à cause de la forte baisse des quantités importées de blé dur (-16,4 %) ;
- de produits de la minoterie (-7,6 %), à cause de la baisse simultanée des quantités (-69 %) et du prix unitaire (-15,3 %) des farines importées.

Les importations de l'Algérie continuent à s'effectuer essentiellement à partir de l'UE (44,8 %), l'ALENA (16,8 %) et les pays de l'Association latino-américaine d'intégration (17 %). Par rapport à 2002, les importations en 2003 ont relativement diminué à partir de l'UE et de l'ALENA. Elles se sont encore accrues pour les pays de l'ALADI et sont restées stables pour les pays de la CEI (tableau 12).

Tableau 12 - Le commerce agricole avec les principales zones économiques du monde

	2002				2003			
	Exportations		Importations		Exportations		Importations	
	1000 \$ US	%	1000 \$ US	%	1000 \$ US	%	1000 \$ US	%
OCDE	85 036	67,0	2 240 305	64,9	107 338	79,7	2 034 200	57,1
UE à 25	76 711	60,4	1 619 322	46,9	94 684	70,3	1 594 018	44,8
UE à 15	75 547	59,5	1 495 388	43,3	93 712	69,6	1 497 169	42,0
UMA	13 695	10,8	9 563	0,3	18 830	14,0	13 543	0,4
ALENA	5 791	4,6	703 154	20,4	10 066	7,5	596 548	16,8
ALADI	2 543	2,0	404 473	11,7	3 852	2,9	605 074	17,0
CEI	2 176	1,7	229 835	6,7	1 361	1,0	245 665	6,9
Ligue arabe	31 786	25,0	142 735	4,1	19 664	14,6	131 984	3,7
ASEAN	3 746	3,0	121 125	3,5	17	0,0	169 834	4,8
Total	126 924	100,0	3 454 513	100,0	134 730	100,0	3 561 000	100,0

CEE: Communauté économique européenne

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

ANSEA: Association des Nations du Sud-Est Asiatique

CEI: Communauté des États indépendants

ALADI: Association latino-américaine d'intégration

Ligue arabe: Pays arabes

UMA: Union maghrébine arabe

Les principaux pays fournisseurs pour les céréales sont la France (27 %, essentiellement pour les blés dur et tendre) et les USA (15 % des céréales, essentiellement du maïs) (tableau 13). La France domine aussi dans les importations de « lait, œufs et miels » avec plus de 32 % des importations algériennes en valeur, suivie par l'Argentine (11,4 %), la Pologne (10,3 %) et la Belgique (8,5 %) (tableau 14). Pour les « huiles et graisses », la Russie domine les importations algériennes avec 24 % de ce type de produits, suivie par la Malaisie (17,2 %) et la France (9,6 %) (tableau 15).

Tableau 13 - Provenance des importations de céréales

Libellé	Poids (tonnes)	1000 \$ US	Pays fournisseurs	% p/poids	% p/poids au total
Blé dur	710 445	162 908	Canada	23,9	10,3
	552 625	74 206	France	18,6	8,0
	511 722	108 662	Mexique	17,2	7,4
	385 894	81 510	Syrie	13,0	5,6
	304 784	66 894	Espagne	10,2	4,4
	512 599	91 914	Autres pays	17,2	7,4
S/total: blé dur	2 978 067	586 094		100	43,2
Blé tendre	1 312 746	167 993	France	59,5	19,0
	469 496	61 159	F. de Russie	21,3	6,8
	190 188	28 931	Allemagne	8,6	2,8
	66 180	8 297	Ukraine	3,0	1,0
	58 165	8 989	R. Tchèque	2,6	0,8
	107 934	16 861	Autres pays	4,9	1,6
S/total: blé tendre	2 204 709	292 229		100	32,0
Orge	43 136	4 467	Syrie	47,8	0,63
	43 025	5 028	F. de Russie	47,6	0,62
	4 141	761	Autres pays	4,6	0,06
S/total: orge	90 302	10 256		100	1,31
Avoine	4 830	1 156	Espagne	100,0	0,07
	0	1	Autres pays	0,0	0,00
S/total: avoine	4 830	1 156		100	0,07
Maïs	1 040 394	142 236	Usa	67,4	15,09
	366 711	50 710	Argentine	23,7	5,32
	137 104	18 840	Autres pays	8,9	1,99
S/total: maïs	1 544 210	211 786		100	22,39
Riz	21 996	6 086	Viet-Nam	33,9	0,32
	16 533	4 263	Thaïlande	25,5	0,24
	11 482	5 599	Espagne	17,7	0,17
	10 000	2 261	Chine	15,4	0,15
	4 883	1 722	Autres pays	7,5	0,07
S/total: riz	64 893	19 931		100	0,94
Sorgho	36	31	Usa	97,8	0,00
	1	0	Espagne	2,2	0,00
S/total: sorgho	37	31		100	0,00
Autres céréales	5 769	687	Allemagne	69,1	0,08
	2 093	778	Canada	25,1	0,03
	492	157	Autres pays	5,9	0,01
S/total: autres céréales	8 354	1 623		100	0,12
Total céréales	895 402	1 123 106		82 536	100,00

Tableau 14 - Provenance des importations de lait, œufs et miels en 2003

Libellé	Poids (tonnes)	Valeurs		Pays fourniss.	% p/poids	%p/ poids au total
		1000 DA	1000 \$ US			
Lait et crème de lait liquide	8	423	5	Ue	93,4	0,0
	1	43	1	France	6,6	0,0
S/total: laits et crème de lait liquide	9	466	6		100,0	0,0
Lait et crème de lait en poudres	66 947	12 855 405	166 093	France	31,7	26,4
	31 087	4 139 822	53 487	Pologne	14,7	12,3
	25 589	4 601 085	59 447	Argentine	12,1	10,1
	21 882	3 429 513	44 310	Belgique	10,4	8,6
	19 490	2 656 286	34 320	N. Zélande	9,2	7,7
	46 079	7 553 749	97 595	Autres pays	21,8	18,2
S/total: lait et crème de lait en poudres	211 075	35 235 861	455 251		100,0	83,4
Yoghourt et autres dérivés	16	1 226	16	Belgique	46,6	0,0
	16	2 159	28	N. Zélande	45,9	0,0
	3	486	6	Autres pays	7,5	0,0
S/total: yoghourt et autres dérivés	34	3 870	50		100,0	0,0
Lactosérum	389	20 580	266	France	90,2	0,2
	42	2 125	27	Autres pays	9,8	0,0
S/total: lactosérum	431	22 705	293		100,0	0,2
Beurre et autres matières grasses	4 307	483 212	6 243	N. Zélande	28,1	1,7
	2 630	323 071	4 174	France	17,2	1,0
	2 334	281 767	3 640	Belgique	15,2	0,9
	1 574	191 476	2 474	Espagne	10,3	0,6
	1 449	178 775	2 310	Pays-bas	9,5	0,6
	1 325	109 105	1 410	Uruguay	8,6	0,5
	1 708	210 725	2 723	Autres pays	11,1	0,7
S/total: beurre et autres matières grasses	15 327	1 778 131	22 974		100,0	6,1
Fromages	2 948	338 672	4 376	Espagne	13,1	1,2
	5 468	692 972	8 953	Irlande	24,3	2,2
	4 897	489 319	6 322	Australie	21,8	1,9
	4 039	420 217	5 429	Pays-bas	18,0	1,6
	2 048	275 943	3 565	N. Zélande	9,1	0,8
	3 070	475 082	6 138	Autres pays	13,7	1,2
S/total: fromages	22 470	2 692 206	34 784		100,0	8,9
Oeufs à couvrir ou à incuber	1 193	211 901	2 738	France	37,4	0,5
	708	103 643	1 339	Hongrie	22,2	0,3
	687	63 323	818	Espagne	21,6	0,3
	340	64 085	828	Italie	10,7	0,1
	260	34 190	442	Autres pays	8,2	0,1
S/total: oeufs à couvrir ou à incuber	3 187	477 143	6 165		100,0	1,3
Oeufs d'oiseaux sans coquille	377	31 872	412	Italie	88,2	0,1
	46	24 046	311	France	10,9	0,0
	4	1 419	18	Autres pays	0,9	0,0
S/total: oeufs d'oiseaux sans coquille	427	57 337	741		100,0	0,2
Miel naturel.	87	5 648	73	Espagne	39,3	0,0
	44	3 087	40	Iran	19,8	0,0
	40	1 351	17	Bulgarie	18,2	0,0
	40	1 137	15	Turquie	18,2	0,0
	10	482	6	Autres pays	4,5	0,0
S/total: miel naturel.	222	11 706	151		100,0	0,1
Total laits, œufs, miel	253 183	40 279 425	520 415			100,0

Tableau 15 - Provenance des importations d'huiles et graisses en 2003

Libellé	Poids (tonnes)	Valeurs		Pays fournisseurs	% p/poids	% p/poids au total
		1000 d.a	1000 \$ us			
Huile de colza et h. de navette	31 620	1 490 835	19 262	France	83,4	5,3
	6 300	289 270	3 737	Allemagne	16,6	1,1
S/total: huile de colza et h. de navette	37 920	1 780 105	22 999		100	6,4
Huile de tournesol	143 751	6 363 529	82 218	F. de Russie	59,8	24,1
	46 155	2 034 780	26 290	Ukraine	19,2	7,7
	30 100	1 373 684	17 748	Argentine	12,5	5,0
	13 584	588 038	7 598	France	5,7	2,3
	6 736	287 517	3 715	Autres pays	2,8	1,1
	240 326	10 647 548	137 568		100	40,3
Huile de palme	113 527	4 564 193	58 970	Malaisie	83,9	19,0
	18 498	588 984	7 610	Indonésie	13,7	3,1
	3 224	160 285	2 071	Autres pays	2,4	0,5
S/total: huile de palme	135 248	5 313 463	68 651		100	22,7
Huile de soja	21 503	946 712	12 232	Argentine	23	3,6
	20 767	885 570	11 442	Brésil	22	3,0
	18 125	793 962	10 258	Espagne	20	1,7
	10 219	460 207	5 946	France	11	3,7
	21 790	1 013 556	13 095	Autres pays	24	15,5
S/total: huile de soja	92 402	4 100 007	52 973		100	2,3
Margarine	13 998	579 140	7 483	Pays-Bas	49,0	0,8
	4 927	162 941	2 105	Espagne	17,3	0,6
	3 421	94 196	1 217	Turquie	12,0	0,5
	3 036	157 925	2 040	E. Unis	10,6	0,3
	2 055	32 703	423	Belgique	7,2	0,2
	1 104	35 315	456	Autres pays	3,9	4,8
S/total: margarine	28 540	1 062 220	13 724		100	10,4
Autres huiles et graisses	61 981	3 582 120	46 281			
Total huiles et graisses	596 418	26 485 464	342 195			100,0

Les exportations agricoles et alimentaires restent négligeables même si elles ont été plus élevées en valeur qu'en 2002 (+6 %) : à peine 135 millions de dollars US couvrant 3,8 % des importations de même nature (contre 2,3 % en 2002 et 2,6 % en 2001) (tableau 7). Les produits agricoles alimentaires n'en forment, par ailleurs, qu'un peu plus de 38 %, le groupe « engrais, liège, peaux et cuirs » en représentant 62 %. Parmi les exportations agroalimentaires, les principales sont les « fruits frais et secs » (12,3 % des exportations agricoles et alimentaires), les produits de la pêche (4,9 %) et les « vins et boissons » (4,5 %).

Les maigres exportations agricoles et alimentaires continuent à se réaliser principalement vers l'Union européenne (70,3 %) et les pays de la Ligue arabe (14,6 %). Exprimées en valeur, les exportations ont diminué de -2 % vers l'UE, de -15 % vers les pays de l'ALENA et de -9 % vers les pays de la Ligue arabe. Elles ont

enregistré une forte croissance (mais pour des montants absolus faibles) pour les pays de l'ALADI (+50 %) et les pays de l'Union du Maghreb arabe (+42 %).

Les taux d'autosuffisance de l'Algérie – tout en s'étant légèrement améliorés grâce à la bonne année agricole - restent faibles pour les légumes secs (25,6 %), le lait (41,2 %), le blé dur (37,7 % en 2003 contre 21,1 % en 2002) et le blé tendre (34,5 % en 2003 et 18,4 % en 2002 (tableau 16).

Tableau 16 - Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire pour quelques produits

	1995	2001	2002	2003	Moyenne 1995 - 2003
	%				
Céréales d'hiver	29,7	35,2	91,3	44,7	36,9
Blé dur	24,2	30,9	21,1	37,7	27,6
Blé tendre	20,8	31,1	18,4	34,5	28,1
Orge	79,1	62,8	41,2	93,1	65,9
Avoine	100,0	81,1	82,6	94,1	92,5
Légumes secs	24,2	18,1	20,7	25,6	21,4
Pois ronds	21,9	24,1	25,7	59,6	22,4
Pois-Chiches	46,9	14,9	30,3	27,3	28,1
Haricots-secs	0,5	1,6	1,6	2,4	1,6
Lentilles	1,4	1,0	0,7	0,7	0,9
F. et Féverole	99,8	94,3	83,7	94,9	95,2
Cultures Maraîchères	97	96,9	94,7	96,7	96,2
P/Terre	92,9	91,4	88,4	94,9	90,5
Tomates	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Oignons	100,1	100,0	98,5	100,1	98,9
Aulx	98,6	95,1	92,3	95,7	93,9
Produits d'élevage	44,2	47,4	46,1	49,9	47,8
Laits	34,5	40,7	39,9	41,2	40,4
Œufs	99,7	100,0	100,0	99,8	99,3
Viandes rouges	90,8	98,2	99,3	87,9	94,0
Viandes blanches	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7 *L'évolution des politiques agricoles et alimentaires*

7.1 - Les politiques de structures

La loi 87-19 de 1987 met beaucoup de limites à la cessibilité du droit de jouissance des terres des EAC et EAI issues de la restructuration du secteur agricole d'Etat (anciennement autogéré) bien que ses articles 8 et 23 stipulent d'une part que « les droits réels immobiliers... sont transmissibles, cessibles et saisissables... », d'autre part que « les quotes parts sont, dans le respect du caractère collectif de l'exploitation, transmissibles, cessibles et saisissables... ».

Une instruction interministérielle (agriculture et finances) de juillet 2002 est venue préciser la manière dont doit s'effectuer la cession des droits réels immobiliers. Suivant à la lettre la loi 87-19, elle rappelle que la cession ne peut se faire (nonobstant le droit de préemption par l'Etat) que devant notaire et qu'au profit de travailleurs agricoles salariés de l'EAC ou de l'EAI de salariés du secteur agricole (y compris les fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et du développement rural qui démissionnent de leur poste de fonctionnaire) (attestation de cette qualité par la caisse d'assurance sociale d'affiliation), de jeunes ayant bénéficié d'une formation agricole (certificat fourni par l'établissement de formation). Dans une EAC, les quotes parts restent indivises et la cession ne peut se faire qu'avec l'accord des autres membres de l'EAC. L'instruction rappelle que le cédant doit être à jour de la redevance pour droit de jouissance (attestation des services des Domaines à l'appui) et qu'il doit s'acquitter de la taxe de publicité foncière (1 % calculé sur le montant global des droits immobiliers cédés, le droit de jouissance représentant 60 % de la valeur vénale de l'assiette financière de l'EAC ou EAI). Assez curieusement, cette instruction ne précise pas les modalités de saisie des quotes parts (pourtant ex-pressément mentionnée par la loi 87-19). Ces modalités permettraient pourtant aux banques de consentir plus facilement de crédits aux EAC et EAI, même si l'obligation persiste de ne céder qu'aux personnes mentionnées par cette loi.

Une autre disposition réglementaire – qui risque de fragiliser la confiance des bénéficiaires des EAC-EAI – est venue préciser la loi 87-19. Alors que les terres de statut privé ne peuvent être retirées à leur propriétaire que par la procédure de déclaration d'utilité publique, les terres des EAC-EAI – incluses dans des secteurs urbanisés, à urbaniser et d'urbanisation future – peuvent désormais être reprises par l'Etat non seulement pour les affecter à des réalisations de projets publics mais aussi en vue de les affecter à la réalisation de projets d'investissement soumis par des personnes physiques ou morales de droit privé. De façon quelque peu hypocrite, le décret laisse la possibilité aux membres des EAC-EAI concernées d'avoir un droit de préemption à condition qu'ils acceptent de réaliser eux-mêmes le projet pour lequel la terre est convoitée. On les imagine mal, en effet, se transformer du jour au lendemain en promoteurs capables de réunir suffisamment de ressources et de savoir-faire pour réaliser des ensembles immobiliers !

7.2 - Les politiques de développement rural

D'après les derniers chiffres publiés par l'Office National des Statistiques, une partie encore très importante de la population occupée en 2003 se situe dans le milieu rural (41,7 %) (cf. tableau 19). Cela indique toute l'importance des politiques actives à mener dans ce milieu si on veut atténuer l'exode rural pour le faire revenir à un niveau supportable pour le milieu urbain. Ces politiques doivent surtout concerner l'emploi car, même si le taux de chômage rural est identique au taux de chômage urbain, le sous emploi en milieu rural est beaucoup plus important du fait du caractère extensif des systèmes de culture dominants.

Les politiques de développement rural pourraient désormais être guidées par un important projet qui vient d'être produit par les services du Ministre délégué au développement rural portant sur la « Stratégie de développement rural durable 2004-2014 » (MADR, 2004). Elaboré sur la base d'une étude-diagnostic des communes rurales pauvres et d'une analyse de l'expérience en matière de développement rural des dernières années, le projet de stratégie propose une série d'actions de développement, en évalue les aspects financiers pour les différents partenaires et estime leur impact en matière de création d'emplois au cours des dix prochaines années.

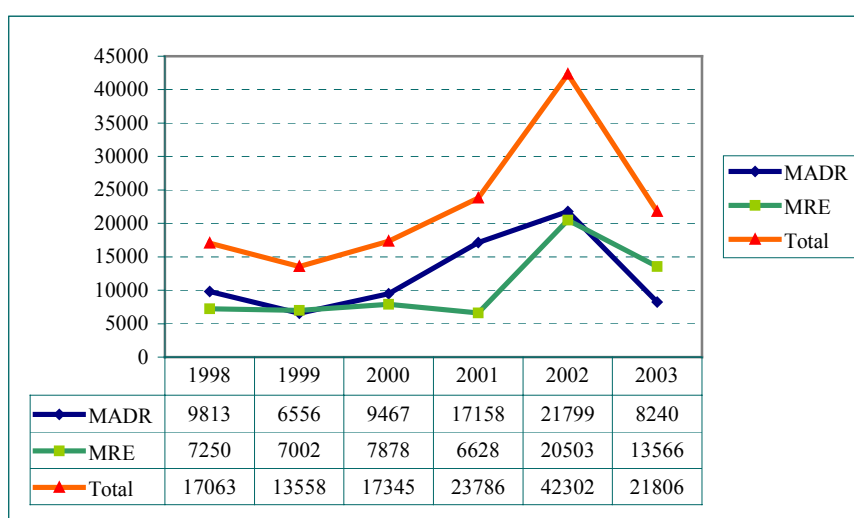
La politique de mise en valeur des terres par la concession – si elle est malgré tout nécessaire pour mieux utiliser les ressources disponibles et améliorer le niveau de bien-être des populations rurales - continue d'être coûteuse parce que menée de façon trop hâtive. L'évaluation ex-post n'est menée que de façon très superficielle et n'incite donc pas les autorités concernées à mieux préparer les projets. De temps à autre, la presse signale les gaspillages dus à la négligence des études préalables en matière de mise en valeur. Par exemple, dans la wilaya de M'Sila, sur 25 périmètres de mise en valeur sur lesquels des investissements importants ont été réalisés, 22 seraient des échecs patents du fait de l'inexistence de ressources en eau ou de problèmes de mésentente entre les membres des communautés bénéficiaires (Ghellab, 2004).

En matière d'habitat rural, la politique – définie par l'instruction interministérielle du 3-7-2002 – est maintenue en 2003. Elle consiste à accorder une aide de 250 000 DA (environ 2 500 euros) pour une extension ou l'aménagement d'un logement existant et 400 à 500 000 DA (environ 4000 à 5000 euros) pour la construction d'un logement neuf à condition, dans les deux cas, que le logement se situe effectivement en milieu rural (Bensaïd, 2004).

7.3 - Les politiques d'équipement public et de subvention aux investissements des agriculteurs

Malgré la bonne santé financière du pays, les dépenses effectives (exprimées en DA constants 1989) réalisées sur les budgets d'équipement public par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et par le Ministère des ressources en eau (MRE) (en matière d'hydraulique agricole et de construction de barrages¹) ont connu une baisse significative en 2003 par rapport à 2002 (figure 2). Cela s'explique par d'une part l'insuffisance de la capacité d'absorption des investissements par l'économie (en particulier le manque d'entreprises de réalisation efficaces), d'autre part par la prudence - sans doute excessive - des financiers du pays face aux aléas dans la rentrée des ressources pétrolières.

Figure 2 - Les dépenses effectives sur budgets d'équipements publics (millions de DA constants 1989)

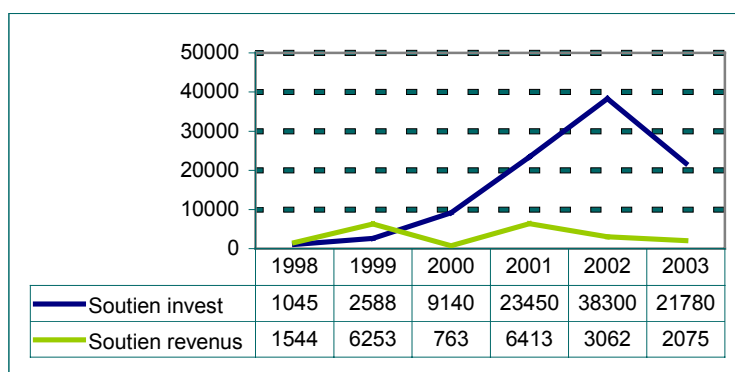


Outre ses dépenses dans le cadre des budgets d'équipement public, l'Etat subventionne les agriculteurs et certains ruraux (entreprises de services pour les agriculteurs, entreprises de transformation des produits agricoles...). Ces subventions concernent les investissements et une forme de soutien aux revenus consistant à subventionner dans certains cas les engrais, les PPS, les semences... et à indemniser les agriculteurs touchés certaines calamités naturelles. L'évolution de ces deux types de subvention montre (figure 3) :

¹ On a supposé que 45 % des dépenses pour la construction des barrages sont à imputer à l'hydraulique agricole.

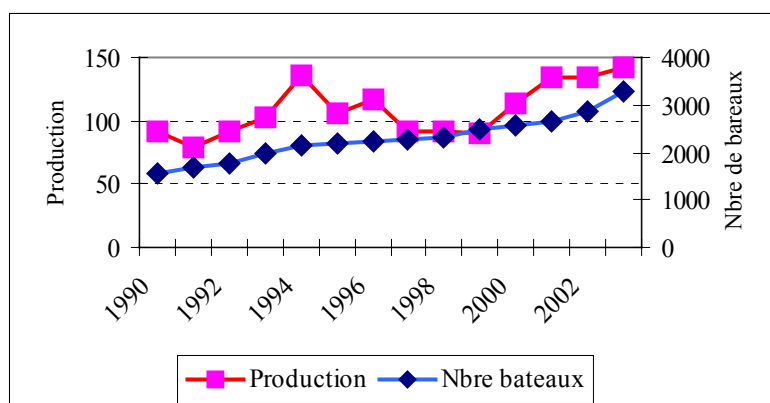
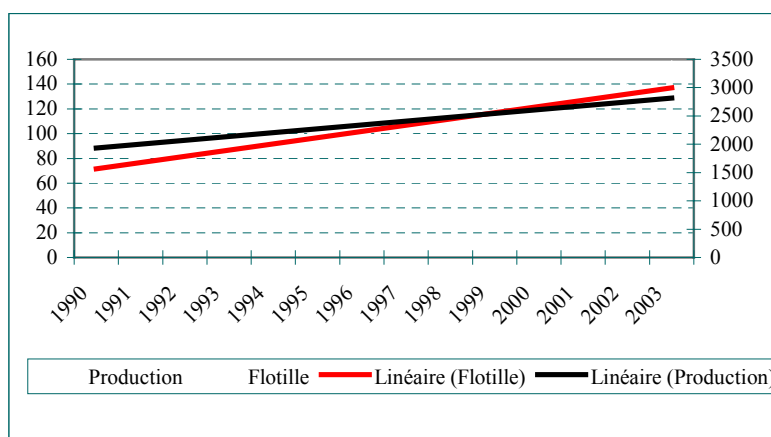
- La prédominance des subventions aux investissements dès 2000 (année de la mise en œuvre du PNDAR). Cela s'explique principalement par la quasi-absence de calamités naturelles indemnissables et par la baisse des subventions aux blés (soit à cause de la faible différence entre prix international et prix interne, soit à cause de la baisse des quantités récoltées).
- La croissance très forte des subventions aux investissements jusqu'en 2002, traduisant la montée en puissance du PNDAR. En 2003, la baisse brutale des dépenses effectives en ce domaine traduit l'essoufflement de la politique. Les causes de cet essoufflement se trouvent sans doute d'une part dans le resserrement des conditions d'octroi des subventions, d'autre part dans la diminution du nombre de demandeurs capables d'autofinancer la part de l'investissement qui leur incombe et enfin, dans le manque de ressources de la Caisse nationale de la mutualité agricole pour préfinancer les projets présentés par les promoteurs.

Figure 3 - Evolution des subventions aux agriculteurs et aux entreprises de services agricoles (millions de DA constants 1989)



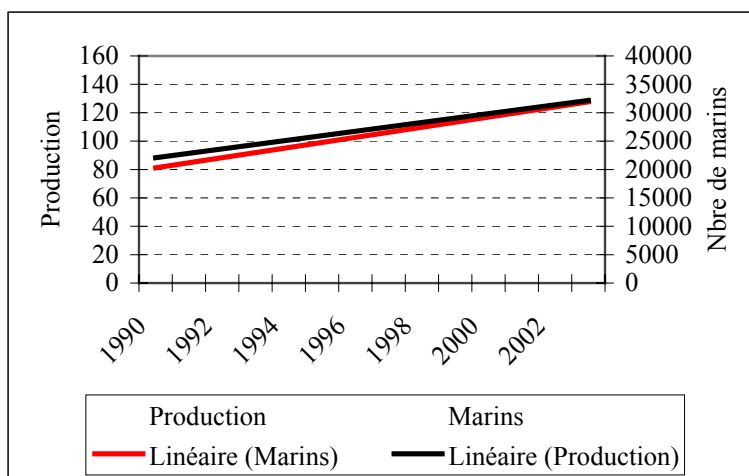
7.4 - Les pêches et ressources halieutiques

La production halieutique connaît une croissance positive mais relativement faible durant la période 1990-2003 (figures 4 et 5). Le pic atteint en 1994 a été suivi par une chute de la production et n'a été retrouvé qu'en 2001. Depuis, la production ne s'est accrue que de 1 % en 2002 et de 5 % en 2003.

Figure 4 - Evolution de la production (1000 tonnes) et de la flotte (unités)**Figure 5 - Tendance de l'évolution des productions et de la flotte (nombre de bateaux)**

La flotte a vu augmenter le nombre d'unités, particulièrement depuis 2001. Les dernières années ont été marquée, en effet, par une politique active de soutien à l'acquisition de bateaux de pêches. On remarquera que la croissance de la production est plus faible que la croissance du nombre de bateaux, ce qui indique une certaine détérioration de la productivité des bateaux.

La « population maritime » (en fait le nombre de marins inscrits) s'est accrue à peu près dans la même proportion que la production, avec cependant une légère détérioration de la productivité du travail (figure 6).

Figure 6 - Production et emploi

Les encouragements de l'Etat ont aussi concerné l'amont et l'aval du secteur des pêches. Ainsi de 1999 à 2003, le nombre de points de vente de matériels de pêche est passé de 21 à 45, celui d'unités de transport frigorifiques de 10 à 132, celui de fabriques de glace de 26 à 36, celui de tunnels de congélation de 1 à 20 et celui du nombre d'unités de transformation de 16 à 24.

Le commerce extérieur des produits halieutiques est fortement déficitaire : en 2003, l'Algérie ne couvre ses importations par ses exportations qu'à raison de 42 %, ce taux ayant été de 66 % en 2002. Cette évolution s'est faite malgré une hausse significative du prix de la tonne exportée qui passe de 2 372 US \$ à 3 715 US\$ entre 2002 et 2003 (+57 %). et malgré la baisse de la tonne importée qui passe de 798 US\$ à 759 US\$ (-5 %).

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a réalisé un schéma national de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture. Ce schéma définit une stratégie globale et trace un plan de développement à moyen terme (2003-2007). Globalement, la stratégie vise en particulier le développement d'un secteur privé dynamique et compétitif dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Les objectifs de la stratégie sont :

- d'accroître au rythme le plus rapide possible les productions de tous les produits de la mer disponibles dans les territoires marins et aquacoles du pays et en haute mer (pêche océanique), cet objectif allant de pair avec une exploitation durable des ressources ;
- de construire une économie de la pêche intégrée comprenant aussi bien des activités d'amont (construction de navires et fabrication d'équipement,

- réparation, maintenance) que des activités d'aval (transformation des produits de la pêche, industrie du froid) ;
- d'affecter les productions autant au marché intérieur – dans un but d'autosuffisance alimentaire - qu'aux marchés extérieurs (pour contribuer à l'équilibre de la balance des paiements). De ce point de vue, les importations de produits halieutiques frais et transformés ne sont couvertes par les exportations de même nature que dans une fourchette allant de 16 % (1998) à 51 % (1996) (39 % en 2001).

Les moyens que la stratégie compte mobiliser pour atteindre ces objectifs sont organisationnels, matériels et financiers. En matière d'organisation, les activités de pêche seront concentrées sur cinq pôles de développement (ouest, centre ouest, centre, centre est et est) regroupant chacun deux à trois wilayate côtières. Ces pôles sont implantés compte tenu de l'importance des ressources, des conditions socio-économiques de chaque région et de son arrière pays, de la géomorphologie littorale et des conditions d'implantation, de l'équilibre régional, de la sécurité de la navigation, des impératifs de redéploiement et de distribution de la flotte de pêche. Pour l'aquaculture, la stratégie préconise son organisation en sept pôles d'activité ayant chacun une ou plusieurs spécialités d'élevage.

Pour ce qui est des moyens matériels, la stratégie compte sur la réhabilitation et les infrastructures de base existantes ainsi que sur l'implantation de nouvelles infrastructures dans les pôles qui n'en disposent pas ou insuffisamment. Toutefois, il est prévu que chaque wilaya côtière sera dotée au moins d'un port de pêche, de deux abris de pêche et de trois plages d'échouage. Dans chaque pôle, devront exister des moyens de transformation des produits de la mer et des entreprises de fabrication, d'entretien et de réparation de matériels de pêche.

Les moyens de financement prévus proviendront du budget de l'Etat et du capital privé national et étranger. Le budget de l'Etat devra supporter la construction des infrastructures de base et fournira des subventions pour la création d'entreprises de pêche et d'aquaculture. Le capital privé national sera mobilisé grâce aux mesures incitatives (exonérations fiscales, bonification des crédits, subventions en matière d'équipement). Il devra développer des partenariats avec le capital étranger dans les créneaux nécessitant des apports importants de capitaux ou de savoir-faire technologique et organisationnel. A terme, la stratégie préconise la création d'une banque spécialisée dans le secteur.

Dans le cadre de la stratégie, un plan quinquennal de développement de la pêche et de l'aquaculture (2003-2007) a été établi et est en cours d'exécution. Comme beaucoup de plans, il est quelque peu volontariste. Il prévoit, en effet, plus du doublement de la production de poissons en cinq ans (passage de 100 000 tonnes à 250 000 tonnes). Les accroissements de production sont prévus pour les différents types de pêche :

- 12 923 tonnes provenant de la pêche artisanale (poissons démersaux et crustacés) ;
- 45 749 tonnes provenant de la pêche côtière (poissons bleus : sardines, anchois...) ;
- 50 000 tonnes provenant de la pêche au large et de la grande pêche ;
- 20 700 tonnes provenant de la pêche océanique ;
- 22 418 tonnes provenant de l'aquaculture.

Pour réaliser ces accroissements de production, le plan quinquennal prévoit la mise en service de 1913 embarcations et navires nouveaux (dont 1 294 pour la pêche artisanale, 372 pour la pêche côtières, 178 pour la pêche hauturière et 69 pour la pêche océanique). Outre la flottille, un programme non moins ambitieux de développement des activités de soutien est prévu (10 portiques élévateurs, 15 ateliers de réparation navale, 20 chantiers de construction navale, 15 unités de fabrication de matériel de pêche...) et un programme en matière de conserveries (6), d'entrepôts frigorifiques (15), fabriques de glace (15) et transports frigorifiques (100).

Quant à la production aquacole, il est prévu :

- en zones littorales, la création de 25 PME vouées à la conchyliculture et de 5 fermes marines ;
- en zones d'embouchures, la création de 2 fermes de production de crevettes et palourdes, et l'exploitation de l'anguille ;
- en zones continentales, la création de 24 centres de pêche sur les plans d'eau existants et de 5 unités d'élevage de poisson ;
- en zones sahariennes, la création de deux fermes d'élevage de tilapia et de poisson chats.

L'exécution des différents programmes doit s'accompagner de la formation de personnels nouveaux dans les différentes spécialités et grades dont : 14 000 pour la pêche côtière, 7 650 pour la pêche au large et océanique, 1 498 pour l'aquaculture. Elle doit aussi s'accompagner de la création d'un centre national de recherche comprenant sept annexes spécialisées réparties sur le territoire où travailleraient au total une dizaine de chercheurs de rang magistral, 44 chercheurs en thèse d'Etat et 78 chercheurs.

Le financement du Plan 2003-2007 nécessitera environ 82 milliards de DA (soit environ 957 millions de dollars US) dont 80 % à la charge de l'Etat, les infrastructures portuaires représentant 34 milliards de dinars.

8 Les ressources naturelles et l'environnement

8.1 - Les forêts

Les activités de la Direction Générale des Forêts en 2003 ont abouti à la plantation de plus de 12 000 ha de plants forestiers (en accroissement de 50 % par rapport à l'année précédente), de presque 20 000 ha de plants viticoles (+137 % par rapport à 2002), d'une centaine d'hectares de palmiers dattiers (+17 %). Tout cela s'est réalisé aux dépens des plantations fruitières qui sont en diminution de -31 % en 2003 par rapport à 2002 (tableau 17).

Les incendies de forêts et de maquis n'ont augmenté que faiblement en 2003 (+7 %). La régression des incendies de forêts a été particulièrement marquée (-22 %). Les incendies s'avèrent être la principale cause directe de l'état des forêts et des maquis. En 40 ans (1963-2003), l'Algérie a perdu plus de 1 400 000 ha dont 873 300 ha de forêts et 540 000 ha de maquis forestiers et broussailles, avec deux années particulièrement noires en 1983 (221 000 ha dont 132 820 ha de forêts) et en 1994 (272 000 ha dont 192 850 ha de forêts). En moyenne annuelle, les incendies ont tendance à s'accroître, ce qui est « normal » si on considère que les dangers s'accroissent avec la pression démographique. Quand on compare le chiffre des plantations brutes (c'est-à-dire en supposant un taux de reprise de 80 %) à celui des superficies incendiées, il apparaît que l'Algérie n'a étendu ses forêts que de 304 000 ha en quarante ans (environ 7 600 hectares annuellement).

**Tableau 17 - L'activité de la DGF en 2003 et les incendies de forêt
(en hectares)**

	2000	2001	2002	2003	Accr. 2002-2003 en %
Plantations forestières	11482	6839	8138	12115	49
Plantations fruitières	14590	33553	27298	18954	-31
Plantations viticoles	406	1474	861	2044	137
Plantations phoenicicoles		8	82	96	17
Incendie	55782	14378	11264	11998	7
Dont forêts	35587	9 054	6 960	5 449	-22

Source : DGF.

8.2 - Les sols et l'eau

Pour ce qui est des ressources en eau, d'après le Ministère des ressources en eau, l'Algérie en mobilise environ 5,9 milliards de mètres cubes dont 37 % d'eau de surfaces (barrages) et 63 % des nappes aquifères (dont 34 % au Nord du pays et 29 % dans le Sud). Depuis 1999, l'Etat aurait dépensé 400 milliards de dinars (environ 5 milliards de dollars US) pour le secteur de l'eau (réalisation de 22 nouveaux barrages, 931 forages permettant d'extraire 434 millions de m³, 168 stations de pompage, 211 réservoirs, 15 stations de traitement, la pose de 450 000 km de conduites, 70 retenues collinaires) (Amriout, 2004).

Le pays met les bouchées doubles pour rattraper son retard dans la mobilisation des eaux de surface. D'après le bilan 2003 de l'Agence nationale des Barrages, 13 barrages seraient en cours de réalisation dont deux ont été lancés en 2003 alors que six seraient achevés en 2004. En outre, sur 10 petits barrages et retenues collinaires programmés, un seul a été achevé en 2003, 6 sont en voie d'achèvement et 3 en cours de lancement (Mehdi, 2004, 1).

L'envasement continue d'être un problème important : il stérilise encore environ 11 % de la capacité des barrages malgré les dépenses publiques croissantes pour protéger les bassins versants par des travaux de défenses et de restauration des sols (DRS). Pour atténuer le problème, le ministère préconise d'intégrer - dès le départ pour les nouveaux barrages - une hauteur supplémentaire pour tenir compte de l'envasement (si les conditions techniques le permettent). Cette solution ne devrait pas faire oublier que la meilleure forme de lutte contre l'envasement reste quand même l'aménagement des bassins versants et la gestion durable des terres à l'amont des barrages (par exemple inciter les agriculteurs à ne pas labourer dans le sens de la pente, à pratiquer des cultures en banquettes...).

En matière de dessalement de l'eau de mer pour la fourniture d'eau potable, il semblerait que le Ministère des Ressources en Eau ait provisoirement un peu réduit - sous diverses pressions, dont celle de la Banque mondiale qui a clairement signifié son opposition à la généralisation de cette alternative pour le moment - ses ambitions antérieures plutôt extravagantes. Il est vrai que des solutions moins coûteuses existent encore : diminuer les pertes sur réseau évaluées à 50 % (dus à la vétusté des réseaux, aux gaspillages dus à la facturation au forfait, aux raccordements illicites insuffisamment contrôlés,...). Cependant, de 1999 à 2003, 23 petites stations de dessalement ont été réalisées pouvant produire 57 000 m³ (mais ne produisant en fait que 30 000 m³, du fait d'une maîtrise technique insuffisante). D'après le Ministère concerné, deux grandes stations entreront en production en 2004. Il s'agit de celle d'Alger (El Hamma) - et d'Arzew (dans la région oranaise). 11 projets d'unités de dessalement sont prévus qui feront passer la production d'eau dessalée à 645 000 m³/jour en 2010. Le Ministère des ressources en Eau prévoit aussi que l'eau dessalée produite représentera environ 1,4 millions de m³/jour en 2020 et dépassera 2 millions de m³/jour en 2030 (Mehdi, 2004, 2).

Encadré 1 - Le dessalement de l'eau de mer pour l'eau potable

Hamma Water Dessalinisation (HWD) - société mixte algéro-américaine dans laquelle le groupe américain Ionics détient 70 % du capital - a posé en avril 2004 la première pierre de la station de dessalement d'El Hamma (Alger) d'une capacité de 100 000 mètres cubes/jour dont la durée de réalisation est de 24 mois et le coût de 250 millions de dollars US. HWD s'est engagée à vendre l'eau à l'Etat (via l'Algérienne des Eaux-ADE) à 0,8681 dollars US le mètre cube (environ 63 DA). La société pétrolière algérienne SONATRACH s'associera avec l'Algérienne des Eaux pour l'achat de l'eau et assurera la garantie des paiements. Une convention entre l'Etat, SONATRACH et l'ADE fixera le prix de vente à l'ADE. Quant au prix de l'eau aux utilisateurs, il n'est pas encore connu.

La soumission de Ionocs a été retenue parce qu'elle offrait le meilleur prix face à la société espagnole Abensur et Sadi (0,9682 US \$ le mètre cube soit 70,23 DA) et la société américano-espagnole INVEST-Lemna (0,9567 US \$ soit 69,41 DA).

Quatre autres projets de 100 000 m³/jour - utilisant la technique d'osmose inverse, comme le projet d'El Hamma - ont fait l'objet d'appels d'offres internationaux qui sont en cours de dépouillement.

Source : Liberté Economie du 14-20 avril 2004.

La privatisation de la production et de la distribution de l'eau tardent à venir, malgré le discours affiché par les différents gouvernements. Plus d'une année après la création de l'Algérienne des Eaux (ADE), entreprise économique devant gérer tous les réseaux d'eau potable du pays, le Ministère de l'Intérieur semble toujours renâcler à faire lâcher par les collectivités territoriales sous sa tutelle les organismes communaux et départementaux de gestion de l'eau. A fin 2003, sur les 1 541 communes que compte le pays, 341 seulement ont leur réseau d'AEP géré par l'ADE.

L'intervention de partenaires privés étrangers dans la gestion de l'eau potable est freinée par la politique de prix bas de l'eau qui fait que la rentabilité des capitaux à investir ne serait pas suffisante. Cependant, début 2004, des discussions se déroulent entre l'ADE et le groupe français Suez pour la gestion du réseau de la capitale après que les autorités aient annoncé leur volonté de continuer à ne pas vendre l'eau à son prix de revient mais à compenser la différence entre ce dernier et le prix de vente au consommateur.

Références

- Amriout (Ghania), 2004. Vers un partenariat ADE-Groupe de Suez. Eau : la fin du monopole. In Le Quotidien d'Oran du 27-2-2004.
- Aouzelleg (F), 2004. Hausse du prix des viandes. Les barons du cheptel. In Liberté Economie de la semaine 7-13 avril 2004.
- Bensaïd, 2004. Khenchela. L'habitat rural en question. In Le Qotidien d'Oran du 11-4-2004.
- Ghellab (S), 2004. Mise en valeur des terres à M'Sila. Echech aux concessions. In El Watan du 11-4-2004.
- Farah (Sarah), 2004. Classement de la COFACE. L'Algérie reste vulnérable. In Le Qotidien d'Oran du 31-1-04
- Mehdi (Mohamed), 2004 (1). Agence Nationale des Barrages. Réalisations, contraintes et nécessité d'un schéma directeur. In Le Quotidien d'Oran du 25-2-2004.
- Mehdi (Mohamed), 2004 (2). Le ministre confirme : l'eau va coûter plus cher. In Le Quotidien d'Oran du 25-2-2004.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2004. La Stratégie de Développement Rural Durable. MADR, Alger. (Disponible en CD-Rom au MADR).
- Mokhtaria (B.), 2004. Des critères et des interrogations. Les incohérence du "risque Algérie". In Le Quotidien d'Oran du 28-6-04.
- ONS, 2003. Les dépenses des ménages en 2000. Données Statistiques n°352.
- ONS, 2003. Activité, Emploi et Chômage au 3^e trimestre 2003. Données Statistiques n°386.
- Slimane (Salah), 2004. L'Algérie a attiré 2,3 milliards de dollars d'IDE en 2003. In le quotidien La Tribune du 10-20-2004.
- Sahar (Liès), 2004. Le prix du panier OPEP à 28,48 dollars en 2003. In le quotidien El Watan du 6-1-2004.